Compte-rendu du 2ème Conseil d'école
du mardi 2 avril 2019

Personnes présentes

L'équipe enseignante : Mme LIBERT(faisant fonction) Mme LAMBET Mme LOBRY Mme THIERY (assure le remplacement en GS /CP)

absents excusés

Mme JANOT décharge de la direction sur CE1/2

Les parents élus : Mme BOIZET Mme POIRETTE Mme ABATE Mme CROIX

Les représentants de la municipalité : absents excusés

Mr Le Maire JP LIBERT

Mme CHALDAUREILLE N (adjointe aux affaires scolaires)

Les représentants Education nationale : Mr LECOMTE (DDEN)

- **1. Fréquentation scolaire ,effectifs et carte scolaire**
  Le point est fait sur les caractéristiques de présences / absences des élèves de l'école Comme d'habitude la fréquentation est régulière;les seuls écarts peuvent s'expliquer par quelques épidémies (gastro-entérite) ou par l'arrivée de la neige

- Les effectifs totaux actuels sont de 84 élèves, soit en moyenne 21 élèves par classe.En février 2 nouvelles inscriptions ont été enregistrées;en MS et CP .Les effectifs attendus à la rentrée 2019 sont de 72 élèves. (*En fin d'année scolaire 17 départs en 6° + 1 départ suite à notification MDPH (ULIS))* Malgré une obligation scolaire à 3 ans obligatoire à partir de Septembre ,nous ne prévoyons que 5 nouvelles entrées en maternelle.
- L'équipe enseignante est heureuse d'annoncer qu'il n'y a pas de fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

- Les inscriptions à l'école auront lieu à partir du mardi 28 mai sur rendez-vous , celles ci ont lieu après rencontre avec Monsieur le maire . Un article sur les démarches à suivre ainsi que les documents à présenter va paraître dans le journal communal d'Avril.

2)Obligation scolaire 2019/2020 ,

Dans Loi de l 'Ecole de la confiance , votée le 19 février 2019 il y a pour la rentrée 2019/2020

*l'obligation scolaire à 3 ans pour tous les enfants de France

Des dérogations seront accordées si l'enfant est en jardin d' enfant et que les parents peuvent apporter la preuve de cela (structures éducatives)

A partir de 2021 il n'y aura plus de dérogations accordées .Tous les enfants de 3 ans devront être scolarisés à l'école .Nous sommes en attente des décrets pour savoir s' il y a toujours les contraintes de propreté pour l'entrée à l'école ainsi que la conduite à tenir pour les enfants qui auront leurs 3 ans en cours d'année.

3)Projet école

Le projet d'école a été envoyé à l'Inspection pour les vacances de Février .Nous sommes en attente des remarques pour le retravailler;il est donc présenté comme envoyé à l'Inspection

La partie bilan a été présentée au 1er conseil ,ce jour nous proposons à la lecture les objectifs et actions envisagées

Cadre départemental :Renforcer l'excellence académique et sécuriser les parcours de chacun

Objectifs retenus pour améliorer les résultats des élèves

1)Améliorer la compréhension des élèves sur différents types d'écrits.

Les actions ciblées envisagées *2018 /2019 :*

-continuité pédagogique entre les cycles (même méthode de la PS au CM2 : Narramus, lectorino/lectorinette, lector/lectrix)

-uniformisation des progressions et des types d'évaluations

-activités fluence et progressivement la mise en voix des textes
-résolution de problèmes (uniformisation des méthodes)

2)Favoriser l'accès à la culture.
Les actions ciblées envisagées *2018 /2019 :*
-mise en place d'un carnet de lecteur
-se rendre à la médiathèque en ayant un projet pédagogique déterminé
-instaurer le quart d'heure lecture dans nos emplois du temps : lecture orale du maître ou plaisir des élèves
-rallye lecture
-faire passer les élèves à l'oral pour qu'ils présentent un livre qui leur plaît et lire un passage
-coin bibliothèque dans les classes

3)Développer la pensée logique en mathématiques.
Les actions ciblées envisagées *2018 /2019*
développer et favoriser les temps de manipulation de matériel géométrique en classe
-uniformisation des pratiques et du matériel didactique de géométrie

Cadre départemental Besoins en formation pour atteindre les objectifs fixés
-formation sur les logiciels de géométrie
-formation sur les pédagogies alternatives type montessori sur la manipulation
-permettre aux brigades sur remplacement long d'accéder à des formations en lien avec leur cycle
-formation autour des clubs de lecture en classe

Autre point
Dans le cadre de la Charte de la ruralité la commune de Dompierre était éligible pour l'appel à projet de écoles numériques innovantes .Au 1 er trimestre avec l'accord de la mairie et l'aide de Monsieur Fabrice LEFEVRE, enseignant référent du numérique un dossier a été constitué .Aujourd'hui nous avons le plaisir de vous annoncer que votre projet d'équipement numérique en milieu rural a été retenu par le ministère. Monsieur le Directeur Académique confirmera de manière officielle cette annonce qui est déjà affichée sur le site Eduscol du ministère de l'éducation nationale.
L'équipe de circonscription accompagnera cette dotation par un temps de formation à destination des enseignants.
Il est demandé d' attendre les modalités d'achat et d'équipement avant d'engager toute démarche auprès des sociétés et nous sommes invités à solliciter plusieurs devis afin de comparer.

4)APC et stage de remise à niveaux contenus et organisation.
*Le contenus des APC étaient prioritairement la lecture et plus particulièrement la pratique de cercles de lecture
Il ne reste que 2 semaines d'APC (soit 4 séances) à la rentrée
Cette année ,quelques refus ont été constatés dans certaines classes .Un des raisons invoquées;la séance de volley en club au même moment.

* Un Stage de remise à niveau est proposé aux vacances de Pâques pour nombre d'élèves de CM 1 et CM2 sur proposition de l'enseignante de Cycle 3 .Cette année ,6 élèves au total ont été retenus;seuls 1 Cm1 et 1 Cm2 ont acceptés (soit 4 refus) .le lieu du stage cette année est à Grand Fayt.

5) Actions pédagogiques et sorties scolaires prévues dans l'année et leur financement .
*Dans le cadre de **l'opération 'Cueillons la nature .** » les élèves ont déjà bénéficié de 12 distributions de fruits soit 70kg de fruits , il en reste 6 sur le 3 ème trimestre
Les plantations ont eu lieu avec le parc régional naturel le jeudi 7 mars , entre les gouttes .
Les élèves ont planté 2 poiriers et 2 pommiers sur le site de la salle des sports.Le financement est assuré par la mairie et le parc naturel régional(subventions européennes). Malheureusement ,nous avons appris les dégradations commises le week -end sur les plantations .Les enfants ont été informés de ces actes de vandalisme et tous sont écoeurés , tristes et regrettent ce manque de respect de certaines personnes .

Une animation en arts plastiques est prévue le vendredi14 juin il s'agira *d'*animation land Art au sein de l'école pour que cela ne soit pas trop vite détruit .Chaque classe participera et il sera demandé aux élèves ,à cette occasion ,de rapporter des éléments .(un mot sera donné en temps voulu)

Sport vendredi après midi les classes de CE CM organisent un tournoi de Hand ball dans la salle des sports ,non ouvert au public pour finaliser le cycle jeux collectifs Une autorisation et une demande accès à la salle toute l'après midi ont été envoyées en mairie .

***Voyage Classe découverte Mer des CE1/2 CM1/2**

Le voyage est fixé le lundi 27 mai de 6h30 à 20h

Activités prévues Visite de Nausicaa le matin et pratique de char à voile sur la plage l'après midi (activité autre si trop de pluie)

BUDGET (Classes)

- DEPENSES	- RECETTES
Transport/Mise à disposition du conducteur **1250€** *2 chauffeurs*	- Aides demandées et acceptées A l'OCCE (d'un projet coopératif) 120€ A la MAE 650€ A la municipalité :800€
- Musée Nausicaa : Visites 1er prix 1ère ébauche (14,5 € X 39 = 565,5 €(tarif groupe scolaire 1 gratuit pour 10) 2ème ébauche 11,45 x 39 =**460,2€** (prix avec convention occe)	- Participation des familles : 10 € par enfant Soit 10 X 39 = **390 €** **10 x5 = 50€ soit 440€** - **10€ pour les accompagnants sollicités (4)+ 2 enseignantes** **Accompagnants supplémentaires** - **35 €(bus + place Nausicaa prix OCCE) 35 x 7 = 245 €**
- * Initiation char à voiles (CCVO) - 39 X 16,6 € = **647,40 €**	- Contribution des coopératives scolaires : 2 X 200 € = **400 €**
- - **TOTAL : 2357,2€**	- - **TOTAL acquis : 2655€** -

Le budget étant dépassé ,les enseignantes se renseignent pour intégrer le prix du panier repas qui serait alors fourni pour le midi .

- Un travail pédagogique est effectué en lien avec la sortie :exposé sur les animaux de la mer ,des courriers de demande et remerciements ont été rédigés réalisation du budget en problème mathématiques , travail sur la mer ,en art , en développement durable ...
  Le projet a été envoyé à l'Inspection

****Voyage des 2 autres classes***

- Les classes de maternelles CP réfléchissent à un voyage peut être commun dans une ferme du paradis:fermepédagogique à Clairfayt ou une animation au Musverre
- Des devis sont demandés

..

6)Bilan piscine pour l'année 2018/2019

Cette année nous avons eu un changement de planning de janvier à avril indépendant de notre volonté Les plannings sont réalisés par l' Inspection et l'agglomération

le créneau était le lundi 14h 14h40 en Période 3 et 4 mais cette année il n'y a eu que 5 séances car des

travaux prévus sur toiture ont entrainé la fermeture totale de la piscine du 25 février au 30 mai
Nous avions la possibilité de nous rendre dans une autre piscine mais nous avons fait le choix de ne pas y adhérer car cela entraînait un coût supplémentaire pour les transports (Hautmont ou Fourmies) et le temps était trop long . La décision de fermeture de la piscine de Hautmont pour cause de problème de sécurité a ensuite eu lieu nous n,'avons donc pas de regrets

Le conseiller pédagogique chargé du sport a déjà envoyé les demandes de réservation de créneau pour l'an prochain
Comme l'an dernier, nous y avons intégré les CP ce qui monte l' effectif à 46 élèves (moins que cette année)
Les tickets de caisse seront descendus en mairie puisqu'il n'y avait pas de représentants de la commune .

7)Nouveaux points à rajouter au règlement de l'école.

*Rappels sur les poux tiré du règlement intérieur actuel de l'école

- Dans le règlement de l'école
  Les parents doivent prévenir les enseignants, ou inversement, dès qu'ils s'aperçoivent de la présence de poux sur la tête de leur enfant et ce afin d'éviter la propagation. Il n'y a pas d'éviction scolaire pour la pédiculose.
- *rappel des obligations des enseignants et parents : pas de traitement par les maîtresses ,pas d'épouillage ,pas de discriminations*

Certains parents sont allés se plaindre en mairie mais la pédiculose n'est pas le problème de la mairie
Les poux ne font pas de différence:ils colonisent toutes les têtes .
Rappels il faut tout traiter pas uniquement la tête mais aussi les bonnets , les écharpes , la literie, les doudous .... Les produits sont coûteux et pas toujours efficaces .
Les mesures prises à l'école : l'éloignement des blousons ;1 porte- manteau d'écart et rappel de la conduite à tenir

Autres points à rappeler ou à compléter

Les animaux dans l'école sont interdits (en dehors des élevages de classe)
Dans le règlement actuel de l'école
Les enfants doivent être envoyés à l'école en bon état de santé et de propreté.
Article modifié du règlement actuel après discussion en conseil d'école :Les élèves se présentent à l'école vêtus et coiffés de manière correcte et décente. Le maquillage (vernis à ongle, etc....) est interdit. Certaines tenues décontractées sont à réserver aux périodes de vacances. La casquette ou le chapeau de soleil sont conseillés aux beaux jours dans la cour, pour protéger les yeux et les têtes des ardeurs du soleil.

Rappels
*Dans le cadre du plan VIGIPIRATE :

- les entrées à l'accueil du matin et de l'après midi sont surveillées par des parents volontaires;les élèves et parents doivent se conformer au règlement et respecter ces personnes quand elles leur rappellent les règles .Merci d'avance
- si quelqu'un n'est pas connu , il doit présenter sa carte d'identité pour attester qui il est et donner le motif de sa présence .

*Les arrivées et départs ,en dehors des heures habituelles d'entrée et de sortie ne peuvent se faire qu' aux heures des récréations soit de 10h 15 à 10h45 (récré élémentaire puis maternelle)et de 15 h à 15h 30.Les enfants ne peuvent être laissés seuls dans la rue ou ne peuvent escalader la grille ,les parents ou responsables doivent attendre l'ouverture de la grille par une personne responsable de l'encadrement à l'école .
Un Article sur les téléphones portables est à ajouter au règlement de l'école Ceci est une demande ministérielle datant de septembre

- Après lecture de l'article prévu pour l'école celui ci sera ajouté au règlement intérieur

- A la rentrée 2018, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques personnel(tablette ou montre connectée) est interdite dans l'enceinte de l' école pour les élèves .
  Cette interdiction est valable pendant le temps scolaire. Elle est aussi effective durant toutes les activités scolaires organisées en dehors de l'école ou de l'établissement scolaire.

  Les exceptions prévues par la loi
  Les élèves en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant conservent l'autorisation d'utiliser des dispositifs médicaux associés à un équipement de communication (appareil permettant aux enfants diabétiques de gérer leur taux de glycémie, par exemple).

- En cas de manquement à la règle ,il y aura confiscation immédiate de l'appareil ,ainsi qu'une sanction qui prendra la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire ,..) Les parents seront convoqués pour récupérer l'équipement confisqué .

8)Bilan des exercices PPMS « intrusion . » « confinement ».

- Un exercice PPMS confinement a été réalisé le mardi 26 mars
- Celui ci a été envoyé à la mairie avec le bilan et une demande pour une aide et la réalisation d'un autre exercice de façon inopinée mais avec la présence d'un représentant de la mairie afin de pointer les dysfonctionnements et lacunes
  lecture du bilan :
  Une classe n'a pas entendu le signal (mégaphone ,)
  La valise PPMS n'est pas complètement réalisée (certains manques)
  .Le protocole est connu des élèves mais les élèves étant prévenus des exercices ,ceux -ci ne sont pas réalisés sérieusement .
  L'absence de personnel en GS /CP (absence AVS et école Apprenti) n'a pas posé particulièrement de problème mais la maitresse a dû gérer une élève en particulier .

dates à retenir

- ***photographe*** *le 4 juin dans l'école*

Autre information concernant la vie de l'école

- *Il n'y a plus d'APE .Le reliquat du compte de l'APE a été viré sur le compte OCCE école*

9)Paroles aux parents d'élèves

'roblème des poux:Ce problème a été traité pendant le conseil .

'espect des heures de sortie . L'enseignante concernée s'engage à faire plus attention aux heures de sortie

Dompierre /Helpe le 2 avril